

1. GÉNÉRALITÉ

1.1 Généralités

Le présent devis porte sur l'installation complète d'un (1) appareil(s) élévateur(s) pour personnes à mobilité réduite pour application résidentielle, **GT-SoftRide™** modèle **SF-100-R (moteur synchrone à aimant permanent sans engrenage et sans salle de machine)**, tel que fabriqué par le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc. (ci après nommé "manufacturier"), selon les indications fournies aux dessins et selon les descriptions de la présente section.

Le manufacturier d'ascenseurs doit fournir les plans nécessaires à l'installation de l'ascenseur. Les travaux ne doivent pouvoir commencer qu'après l'approbation des plans par le propriétaire ou son représentant.

Certaines caractéristiques du modèle GT100R vont être en règle avec le code **CAN-CSA-B613-00** ou en règle avec le code **CAN-CSA-B44-04 section 5.3**. Lorsque le cas se présentera nous vous le spécifieront.

1.2 Travaux préparatoires exclus du contrat

Pour compléter l'installation précitée, d'autres intervenants que le manufacturier et le constructeur / installateur d'ascenseurs (ci après nommé "installateur") doivent effectuer ou fournir ce qui suit, conformément aux règlements en vigueur :

1. Tous les travaux de gypse et de maçonnerie et peinture.
2. La poutrelle d'acier dans le haut du puits, permettant à l'installateur de soulever les différentes pièces de son équipement durant l'installation, sont en dehors de la fourniture de l'ascenseur.
3. Le puits est conforme aux dimensions indiquées sur le plan. Il est convenablement maçonné, entouré et ventilé selon les exigences des autorités ou des codes en vigueur.
4. La fosse est d'une profondeur standard minimum de **203 mm (8")** à partir du premier plancher ou selon les dimensions indiquées sur le plan final d'installation. La fosse est exempte de tous débris et est conforme au code de construction (plomberie, électricité) avant le début des travaux. Une fosse étanche, renforcée de façon à supporter les forces verticales s'exerçant sur les rails-guides.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

5. Construire un plancher en béton pour la fosse pouvant absorber le **Poids d'impact** requis. Pour être capable de connaître le poids d'impact, veuillez effectuer le calcul suivant :

Poids brut (capacité + poids cabine) + Contrepoids (poids cabine + 50% capacité) x 2,5 = Poids d'impact (tel que spécifié dans le chapitre 1 du Code de la construction).

Poids d'impact = _____ lbs (à compléter)

N.B.: voir: <http://www.gtaccessibility.com/ChartePoidsCabines.pdf> pour le poids de cabine de chaque modèle.

6. Les murs du puits d'élévateur sont parallèles et d'équerre sur toute la hauteur, avec une tolérance maximale de **6 mm** (1/4 "). La surface interne du puits est lisse et sans aspérités.
7. Un endroit fermé, pourvu d'une serrure à clé, est mis à la disposition des mécaniciens d'ascenseurs au début de l'installation (si requis sur le plan final d'installation).
8. La salle de contrôle est appropriée et conforme, aux normes canadienne **C.E.C. et CAN-CSA-B44-04 section 5.3 ou B613-00**, ainsi qu'à tout code local. La machinerie est accessible. La salle de contrôle a un interrupteur de lumière ainsi qu'une prise de courant 110 VAC. La puissance de l'éclairage n'est pas inférieure à 10 bougie-pied (100 lux) au niveau du plancher. Une porte ayant une résistance au feu, ouvrant vers l'extérieur, et munie d'une serrure à clé et d'un ferme-porte automatique doit assurer la sécurité de la salle de contrôle.
9. La hauteur libre du dernier plancher jusqu'au au dessous du plafond ou de la poutre de levage (ou premier obstacle) est telle que demandée sur le plan d'ensemble du Manufacturier.
10. Jusqu'à la fin des travaux d'installation de l'élévateur, le puits est ouvert à sa pleine largeur sur au moins 8 pieds de haut.
11. La fourniture et l'installation du revêtement de plancher de cabine effectuée par d'autres [matériel au choix de l'architecte]. Poids maximum de 2lbs au pied carré.
12. Les ouvertures nécessaires pour recevoir les dispositifs de signalisation sont exécutées selon les exigences.
13. Le courant nécessaire au réglage, la mise en service et les essais du matériel seront fournis sans frais à l'installateur d'ascenseurs et ce, dès le début de l'installation sur les lieux.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

14. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur à fusibles pour chaque élévateur est branché à un circuit de 30 ampères. L'interrupteur d'alimentation est de type à contact normalement ouvert. Un autre sectionneur 110volts est requis pour l'éclairage.
15. Le sectionneur principal est muni d'un contact auxiliaire conformément à la section 38 du code canadien d'électricité.
16. Le sectionneur est à moins de 6 m. (20 pieds) du contrôleur et il est visible du contrôleur. S'il n'est pas visible, un autre sectionneur est installé près du contrôleur.
17. Le courant de 220v/1ph/60hz + 1 neutre est amené à un interrupteur de ligne principale (muni de fusibles et d'une manette extérieure) ou à un disjoncteur pouvant être verrouillé dans la position ouverte. Cet interrupteur sera installé à l'endroit indiqué sur nos dessins d'arrangement. Trois (3) fils doivent être amenés du sélectionneur aux bornes du contrôleur + 1 neutre.
18. Seul l'équipement de l'élévateur et les conduits électriques connexes sont tolérés dans la salle de contrôle.
19. La température dans la salle des machines doit être maintenu entre 15 et 32 degrés Celsius en tout temps.
20. Les portes palières qui devront être fournies par l'entrepreneur général et/ou le client devront être installées dans l'alignement en affleurement avec les murs intérieurs du puits d'ascenseur par celui-ci.

❖ Sachez que

1. Cette installation est dessinée en conformité avec le code de sécurité des élévateurs : norme CAN-CSA- code B44-04 section 5.3. ou le code B613-00
2. Ce dessin n'est pas destiné à être utilisé pour la construction du bâtiment, mais pour illustrer les détails concernant l'élévateur en relation avec la structure.
3. Ce dessin représente seulement l'installation. Les détails des entrées palières et de la cabine seront expliqués sur d'autres dessins.
4. Global-Tardif n'est pas responsable de l'exactitude des détails de la charpente du puits et de la salle des machines.
5. Le propriétaire/acheteur/constructeur doit fournir les supports pour les fixations de chambranles de porte à la dalle du plancher et au pourtours de chaque entrée.
6. Les cadres de portes ne sont pas conçus pour supporter le poids des murs. L'entrepreneur général est tenu responsable de tous dommages causés aux cadres de portes des entrées palières lors des travaux de maçonnerie et de finition.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

7. Le trajet total, du plus bas au plus haut plancher, doit être maintenu à +/- 6 mm (¼").
8. Les renforts appropriés pour les supports d'ancrage des lisses ou « rails guides » ou pour les supports des tours tel qu'indiqué sur le plan d'ensemble, sont fournis par d'autres intervenants.
9. Les partitions des murs autour des chambranles seront fermées par le propriétaire après que les cadres seront installés.

1.3 Garantie

Le fabricant d'ascenseurs doit fournir une **garantie de 1 ans**. La garantie couvre les matériaux relatifs aux appareils qu'il fournit selon le présent devis. Il s'engage à remédier à toute défektivité non attribuable à une usure normale, à un mauvais entretien ou à un usage abusif et qui pourrait apparaître dans l'année suivant la date d'achèvement des travaux sur chaque ascenseur.

La main d'œuvre fournie par l'installateur est garantie pour un an.

1.4 Entretien

L'installateur d'ascenseurs doit fournir un service d'entretien de qualité comprenant des vérifications, des réglages et la lubrification de l'équipement, de façon régulière, à tous les **3 mois** à compter de la date de mise en service de l'ascenseur. L'entretien doit être effectué par du personnel compétent pendant les heures normales de travail des jours ouvrables. Le service d'entretien doit comprendre le service de rappel pour des réglages mineurs urgents. Toute vérification spéciale sera facturée au tarif normal du constructeur d'ascenseur. Ce tarif doit être spécifié au moment du dépôt des soumissions. Le service d'entretien ne comprend pas les réglages ni les réparations rendus nécessaires suite à la négligence, l'usage impropre, l'abus ou un accident attribuable à des personnes autres que l'installateur d'ascenseurs. Seules doivent être utilisées des pièces et des fournitures identiques à celles qui ont servi à la fabrication et à l'installation du matériel initial.

1.5 Peinture 'Corrostop-2000'

Toutes les pièces métalliques exposées, non-galvanisées ou plaquées au zinc, fournies conformément au présent cahier des charges, doivent être peintes selon le procédé **GT-CorroStop-2000** par le fabricant d'ascenseurs, sauf indication contraire.

1.6 Permis / Inspections

L'installateur doit veiller à ce que toutes les inspections et vérifications requises soient faites. Par contre les licences seront émises par l'organisme gouvernemental ayant juridiction, le tout au frais du propriétaire.

Le fabricant se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

1.7 Codes

Les travaux doivent être effectués conformément au Code canadien de l'électricité, au Code des ascenseurs du Québec et la norme **CAN/C.S.A. B44-04 section 5.3 ou B613-00**, ainsi qu'à tous codes locaux en vigueur s'appliquant à la présente installation.

Le manufacturier d'ascenseurs n'est pas responsable de changements rendus nécessaires en raison de modifications apportées aux codes locaux.

2. PRODUITS

2.1 Description

Fourniture et installation :	Un (1) GT-SoftRide™ modèle SF-100-R (moteur synchrone à aimant permanent sans engrenage et sans salle de machine) tel que fabriqué par Le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc
Niveau sonore	Au maximum entre 65 et 70 décibels
Système d'entraînement	Machine à traction sans engrenage et sans réducteur munie d'un système de frein indépendants <i>** Aucun système hydraulique accepté</i>
Moteur :	Moteur synchrone à aimant permanent de plus ou moins 3/4 HP
Alimentation :	Source d'alimentation monophasée de 220 volts, 1 phase 60 HZ.
Manœuvre (bouton)	- Automatique (code B44-04 section 5.3) ou - Pression constante (code B613-00)
Contrôleur NON PROPRIÉTAIRE :	Contrôleur GT-Tektronik SRXJHA- 100 à automate programmable Omron (doit être installé dans un local adjacent 36''x 24'')
Système de sélection de plancher :	Lecteur de position à ruban métallique
Capacité :	<u> </u> lbs (<i>À compléter S.V.P.</i>) Standard : 750 lbs (340 kg) Max. : 950 lbs (432 kg)

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

Vitesse nominale :	40 pi./min.(0,20 m/sec)										
Trajet :	<p>_____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (À compléter S.V.P.) Si code :B44-04 section 5.3 : maximum : 50 pi. (15,24 mètres) Si code B613-00 : pas de limite</p>										
Fosse :	<p>_____ <i>po.</i> (À compléter S.V.P.) Standard minimum : 8 ‘’ (203 mm) Minimum absolu: 6’’ (152 mm)</p>										
Surplomb :	<p>_____ <i>po.</i> (À compléter S.V.P.) Standard : 96’’ (2438 mm)</p>										
Dimensions intérieures libres du puits d’ascenseurs :	<p>Largeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (À compléter S.V.P.) Profondeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (À compléter S.V.P.) (Voir les dimensions standards sur www.gtaccessibility.com)</p>										
Dimensions intérieures libres de la cabine :	<p>Largeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (À compléter S.V.P.) Profondeur : _____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (À compléter S.V.P.) (Voir les dimensions standards sur www.gtaccessibility.com) Si code :B44-04 section 5.3 : superficie max.: 15 pi.ca Si code B613-00 : superficie max. : 21,52 pi.ca</p>										
Nbr. d’arrêts	_____ Arrêts (À compléter S.V.P.)										
Type d’ouverture pour chaque arrêt	<p>(SVP indiquer le # d’arrêt correspondant à chaque type d’ouverture) (Ex.: Avant seulement: Arrêt #1-2-3, Arrière: Arrêt #4)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ouverture</th> <th>Stops (ex.: #1-2-3)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant seulement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avant/arrière</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avant/côté</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Côté seulement</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Ouverture	Stops (ex.: #1-2-3)	Avant seulement		Avant/arrière		Avant/côté		Côté seulement	
Ouverture	Stops (ex.: #1-2-3)										
Avant seulement											
Avant/arrière											
Avant/côté											
Côté seulement											
Dimensions des ouvertures des	36’’ (914mm) de large x 80’’ (2032mm) de haut.										

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

DEVIS Projet ABC Québec, Québec	ÉLÉVATEUR RÉSIDENTIEL GT-SoftRide - Modèle SF100-R	Section 14000 Page 7 sur 12 2011-05-10
--	---	---

portes palières:	
Type d'entrées palières :	Fourni par d'autres que le manufacturier d'ascenseur.
Manœuvre des portes :	Manuelles (option motorisée disponible)
Hauteur de la cabine :	80'' (2032mm)
Panneau de contrôle en cabine :	Plaque en acier inoxydable fini satiné de 1/8'' d'épaisseur....
Boutons de paliers :	Bouton poussoir surélevé en acier inoxydable de marque Dupar US20.

2.2 Système d'entraînement à traction et Structure mécanique

1. La structure mécanique de type à porte-à-faux localisée sur un (1) seul côté de la plateforme, doit comprendre un système mécanique fabriqué en acier traité contre la corrosion et de fabrication de haute précision utilisant des machineries à commandes numériques et au laser .

Le système comprendra au minimum l'ensemble des composantes suivantes :

- a. **Système.** Fournir un système à arrangement des câbles (2:1) utilisant deux (2) câbles d'acier à âmes solides incluant une machine à traction sans engrenage et sans réducteur munie d'un système de frein indépendants.
- b. **Moteur.** Fournir un moteur GT-MRL GRLSS-MG01E synchrone à aimant permanent ayant un rendement supérieur à 90% de plus ou moins 3 / 4 HP.
- c. **Rails-guides .** Fournir les rails guides en forme de "T" d'au moins 5,78 lbs/pied sur lesquelles se déplaceront les sabots de guidage. Elles doivent être d'aplomb sur toute la hauteur du puits.
- d. **Attaches de Rails-guides :** La stabilité et l'aplomb des rails-guides sera assurée par **des supports de rails en forme de "C"**, fixés au mur du puits de façon à pouvoir s'ajuster aux imperfections possibles du mur, et disposées sur toute la hauteur du puits. Fournir les attaches de rails-guides en forme de "C" ajustables et de dimensions appropriées pouvant résister aux forces appliquées sur ceux-ci par le système mécanique.
- e. **Amortisseurs.** Fournir les amortisseurs en caoutchouc rigide sous la cabine et sous le contrepoids.
- f. **Contrepoids.** Fournir un cadre de contrepoids boulonnées en acier satiné traité contre la corrosion incluant une poulie de déflexion en acier ainsi que les pesées de contrepoids en acier. Le contrepoids sera égal au poids de la cabine finie plus 50% de

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

la capacité nominale. Fournir des sabots de guidage avec insertion renouvelable en Tivar de type UHMW.

- g. **Étrier de la cabine.** Fournir et installer un étrier de cabine très robuste, composé de poutrelles en acier pliées fini satiné ou galvanisé traité contre la corrosion boulonnées et pré-assemblé en usine avec précisions.
- Prévoir des sabots de guidage avec insertion renouvelable en Tivar de type UHMW.
 - Prévoir aussi en surplus des sabots de guidage à glissements, fournir des rouleaux de guidage monté de façon à enlever la pression sur les guides à glissements. Un minimum de quatre (4) guides à rouleaux est requis.
 - Inclure une poulie de déflexion en acier.
- h. **Parachutes de la cabine.** Fournir et installer un système de parachute certifié et testé de fabrication très robuste et attesté par un ingénieur. Ajuster le système de parachutes pour qu'il puisse arrêter l'ascenseur rempli à pleine charge suite au déclenchement du régulateur de vitesse, dans les limites normales de distance d'arrêt de la cabine.
- i. **Câbles de levage.** Fournir des câbles d'acier traction 8 x 19 de 3/8" (10mm) de diamètre ainsi que leurs attaches spécialisées. Fournir un minimum de deux (2) câbles à âmes solides.

2.3 Régulateur de vitesse

1. Fournir un régulateur de vitesse pour le fonctionnement du dispositif de parachutes de la cabine avec un interrupteur de survitesse.
2. Fournir un câble du régulateur de 6 mm de diamètre.
3. Fournir une poulie tendeuse pour le régulateur de vitesse au niveau de la fosse.

2.4 Contrôleur

Le contrôleur doit être un contrôleur à micro-processeur de type GT-Tektronik SRX 100, testé avant livraison.

Le système doit aussi inclure un UPS permettant la descente en cas d'urgence.

2.5 Dispositif de sélection de plancher

La plate-forme doit être dotée d'un lecteur magnétique comprenant un ruban magnétique de

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2'' (50 mm) de large et des aimants pour la sélection des planchers.

2.6 Dispositif d'isonivelage

1. La plate-forme doit être dotée d'un dispositif d'isonivelage maintenant la cabine, à moins de ½" (13 mm) du palier desservi.
2. Tous les limiteurs et dispositifs d'isonivelage doivent être disposés dans un endroit accessible seulement par le personnel autorisé.

2.7 Plate-forme

La plate-forme doit être faite avec des angles d'acier fini satiné sur lesquels on installe 2 contreplaqués (1 x ¾''(19 mm) et 1 x ½''(13mm)). Elle est placée sur l'étrier, et destinée à recevoir le revêtement de plancher et les murs de la cabine.

Le Manufacturier fournira un chasse pied en acier satiné sur la plateforme.

2.8 Cabine

1. Parois verticales: panneaux de mélamine de 5/8'' (16 mm) d'épaisseur (choisir parmi deux (2) couleurs standard).
2. Un des panneaux des murs doit être amovible, afin de donner accès à la mécanique pour l'entretien régulier.
3. Main courante : Fournir une seule main courante tubulaire en acier inoxydable fini #4, recourbée aux deux extrémités contre la paroi, et montée sur le mur opposé au panneau de commande.
4. Finition de plancher: Le matériel pour le revêtement de plancher fourni par le fabricant sera un revêtement anti-dérapant de couleur noir à damier. Sinon le revêtement sera selon le choix de l'architecte. Dans ce dernier cas, le revêtement sera fourni par un autre que l'installateur ou le fabricant.
5. Plafond : en panneaux de mélamine (5/8''(16 mm)) avec 2 lumières encastrées.
6. Fournir et installer un seuil de cabine en aluminium extrudé (dans le cas où nous avons une barrière à l'intérieur de la cabine).
7. Une cloche d'urgence doit être localisée sur le dessus de la cabine.

N .B. Variétés de finis intérieur de cabine et d'accessoires en option.

Le fabricant se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.9 Coffret de téléphone et téléphone main-libre

Un coffret de téléphone doit être monté sous le tableau de commande de la cabine.

Note : Le téléphone sera fourni par d'autres.

Ou l'option

Un appareil téléphonique de type main-libre doit être monté dans le tableau de commande de la cabine.

1. Le câble mobile reliant la cabine au contrôleur doit contenir les fils nécessaires au branchement du téléphone. Prévoir un minimum de 10% de fils de rechange.
2. Les connexions à partir d'un endroit accessible à l'extérieur du puits, jusqu'au circuit de l'immeuble, ou à un central téléphonique, ou à un poste de secours approuvé doivent être fournis et installés par le propriétaire.

2.10 Tableau de commande de la cabine

Le tablier de commande doit être monté d'affleurement sur une plaque en acier inoxydable #4. Il devra comprendre des boutons de commandes à pression constante (code B613-00) ou automatique (code B-44-04 sect.5.3), un bouton d'alarme/d'arrêt d'urgence, une lumière d'urgence, ainsi qu'un interrupteur à clé pour l'alimentation du groupe motopompes. La clé doit être rétractable en position fermée seulement.

2.11 Station d'appel

La station d'appel doit être installée sur le côté de l'entrée palière. Elle devra comprendre des boutons d'appel illuminés à pression constante (code B613-00) ou automatique (code B44-04 sect. 5.3) de marque Dupar US20.

2.12 Entrées palières (cadres et inter-verrouillage)

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

1. Fournir les cadres de porte affleurés en acier recouverts d'une couche d'apprêt (acier inoxydable disponible en option) à tous les paliers.
2. Fournir un inter-verrouillage de marque GAL type N pour chaque entrée palière.

N.B. : les portes palières battantes ainsi que le ferme-porte sur chacune d'elle seront fournis par l'entrepreneur général

N.B. : Le manufacturier peut fournir au besoin aux entrées palières, les seuils anti-dérapant. Les seuils devront avoir une projection de 1'' dans le puits si nous sommes avec l'option opération automatique (code B-44 section 5.3) où nous devons installer une barrière sur la cabine.

3. INSTALLATION

3.1 Coordination

Exécuter les travaux en coordination avec les autres corps de métier.

3.2 Finis

1. Enlever la rouille des éléments de charpente de l'ascenseur et les enduire d'une couche de peinture anti-rouille.
2. Enduire d'une couche de peinture émail pour métal toutes composantes telles que cylindre, support de rail, étriers, etc.
3. Il est interdit d'utiliser des procédés d'assemblage tels que le soudage par points, qui peuvent causer des imperfections ou des déformations, visibles à l'œil nu, sur les surfaces apparentes en acier inoxydable.
4. Recouvrir les surfaces finies d'un recouvrement protecteur.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

3.3 Retouches

1. À l'achèvement des travaux, retoucher et remettre à neuf toutes les surfaces finies en usine aux endroits où elles ont été endommagées.
2. Enlever les revêtements protecteurs et nettoyer les surfaces visibles après achèvement des travaux et laisser le tout dans un état impeccable

3.4 Essais sur chantier

1. Effectuer tous les essais prescrits par la norme **CAN/C.S.A. B44-04 section 5.3 ou B613-00.**
2. Fournir les instruments et les appareils nécessaires, et effectuer tous les essais requis.
3. Fournir les attestations et certificats d'essais émis par les autorités compétentes.
4. Une semaine à l'avance, au moins, envoyer un avis indiquant la date et l'heure d'exécution des essais.
5. Garder une copie du devis sur place à la disposition du mécanicien en charge.

3.5 Soudage

Les soudures faites à pied d'œuvre doivent porter la marque d'identification du soudeur.

3.6 Utilisation du chalumeau

Il importera de ne pas utiliser de chalumeau à découper pour exécuter les travaux relatifs à cette section. Les ouvrages avec orifices comportant des traces de brûlures seront refusés.

FIN

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.